

#### 4. Omnium - Compagnie Vander Haeghen

Couverture du véhicule en Incendie, Vol et Dégâts Matériels (y compris Bris de Vitrage, Heurt d'animaux, Forces de la nature et Vandalisme).

Cette option ne peut être souscrite que pour les voitures, en complément d'une couverture Responsabilité Civile.

Rapport d'expertise valable pour toute la durée du contrat.

Pas de dégressivité appliquée à la valeur du véhicule en cas de sinistre.

Franchise : - 2% de la valeur expertisée avec un minimum de 250 €  
- 250 € en Bris de Vitrage mais pas de franchise si le véhicule est réparé chez Carglass

Minimum de prime de 195,00 € (TTC)

Taux à appliquer à la valeur d'expertise du véhicule (TTC) :

	Véhicule de 25 à 39 ans	Véhicule de 40 et plus
Risque statique (Incendie, Vol, Bris de Vitrage)	0,63 %	0,63%
Usage privé limité à 2.000 km par an	1,65 %	1,52 %
Usage privé limité à 5.000 km par an	1,90 %	1,65 %
Usage privé limité à 10.000 km par an	2,47 %	2,15 %

A majorer de 4 € de frais de police.

Exemple : pour un véhicule âgé de 35 ans, d'une valeur expertisée de 14.000,00 € et effectuant au maximum 2.000 km par an, la prime s'élève à 235,00 €.

*Ce dépliant est purement informatif; les tarifs repris dans celui-ci sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. N'hésitez pas à nous contacter.*

#### Comment souscrire ?

Il vous suffit de nous faire parvenir les documents suivants:

- ✓ les copies de la carte verte et du carnet d'immatriculation du véhicule quotidien accompagnées d'une attestation de l'employeur s'il s'agit d'un véhicule de société;
- ✓ la demande d'immatriculation du véhicule ancêtre s'il n'est pas encore immatriculé ou copie du carnet d'immatriculation;
- ✓ la copie de la carte de membre en cas d'affiliation à un club d'amateurs de véhicules ancêtres;
- ✓ la proposition d'assurance dûment complétée et signée que vous pouvez télécharger sur notre site internet [www.slcbelgium.com](http://www.slcbelgium.com) ou que vous pouvez obtenir sur simple demande à [info@slcbelgium.com](mailto:info@slcbelgium.com).

*Les cartes vertes, les certificats d'assurance et les demandes d'immatriculation ne seront envoyés qu'après réception du paiement de la prime.*

## Société Liégeoise de Courtage sprl



## Old Timers Affinity



agréé sous le n° 0051



agréé sous le n° 0947

**n.v. Vander Haeghen & C° s.a.**  
*Specific Insurance Underwriters*

agréé sous le n° 5801



agréé sous le n° 0445



agréé sous le n° 00976

**Société Liégeoise de Courtage sprl**

Rue de Hesbaye, 167 - 4000 Liège

Téléphone: + 32 4 222.40.04 - Télécopie: +32 4 222.40.08

E-mail: [info@slcbelgium.com](mailto:info@slcbelgium.com)

CBFA: 044804 A

La Société Liégeoise de Courtage, forte de son expérience dans la couverture des véhicules ancêtres, a mis au point un programme d'assurance spécifique pour les propriétaires d'un véhicule âgé de plus de 25 ans à usage de loisirs.

Pour bénéficier de ce programme, l'assuré doit pouvoir prouver qu'il est propriétaire d'un véhicule à usage courant ou qu'il dispose d'un tel véhicule (véhicule de société).

Afin de maintenir la pérennité du tarif proposé, chaque dossier fera l'objet d'une analyse avant acceptation.

Nous pouvons également vous proposer des conditions attractives pour les véhicules de plus de 15 ans.

Le programme Old Timers Affinity est un package d'assurance comprenant les garanties RC Automobile et Assistance. En option, l'assuré peut également souscrire les garanties Protection Juridique, Protection des Occupants, Extension d'Assistance et Omnium.

## A. Garanties de base

### 1. Responsabilité Civile - Compagnie Vivium

- Couverture suivant les dispositions légales
- Couverture jour et nuit du véhicule à usage de loisirs
- Dans tous les pays repris sur la carte verte
- Sans limite de kilométrage
- Pas de restriction de chauffeur mais déclaration obligatoire des conducteurs de moins de 23 ans
- Exclusions:
  - l'usage commercial ou rémunéré
  - la location ou le transport de marchandises
  - la participation à un rallye (de régularité, de vitesse ou d'adresse)
  - l'usage comme véhicule quotidien
  - le chemin du travail

### 2. Assistance du véhicule - Compagnie Mondial Assistance

- Numéro d'appel spécifique repris sur la carte verte
- Couverture en cas de panne et d'accident
- En Belgique et jusqu'à 300 km au-delà des frontières
- En cas de panne, franchise de 10 km à partir du domicile
- Garantie acquise 7j/7 et 24h/24
- Assistance complète pour les véhicules jusqu'à 3,5 T
- Dépannage seul pour les véhicules de 3,5 T à 5,5 T
- Pas de garantie pour les véhicules de plus de 5,5 T, les tracteurs et vélomoteurs

## 3. Tarifs (taxes comprises) Responsabilité Civile et Assistance (hors frais\*)

### Catégorie 1

#### *Autos, motos et camionnettes de 25 ans à 39 ans*

- 1<sup>er</sup> véhicule **100,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **22,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

#### *Autos, motos et camionnettes de 40 ans et plus*

- 1<sup>er</sup> véhicule **65,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **22,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

### Catégorie 2

#### *Camions de 30 ans à 44 ans*

- 1<sup>er</sup> véhicule **100,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **22,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

#### *Camions de 45 ans et plus*

- 1<sup>er</sup> véhicule **65,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **22,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

### Catégorie 3

#### *Tracteurs à partir de 25 ans*

- 1<sup>er</sup> véhicule **40,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **10,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

### Catégorie 4

#### *Vélomoteurs à partir de 15 ans*

- 1<sup>er</sup> véhicule **60,00 €**
- A partir du 2<sup>ème</sup> véhicule **10,00 €**  
(un seul à la fois en circulation)

**Uniquement en combinaison avec un autre véhicule ancêtre des catégories 1 et 2**

### \* Frais administratifs

- Emission de contrat **6,00 €**
- Frais de rappel de paiement **5,00 €**
- Frais de recommandé pour non paiement **10,00 €**

*Les membres d'un club amateurs de véhicules ancêtres bénéficieront d'une réduction de 5,00 € sur les frais relatifs à l'émission de chaque nouveau contrat.*

## B. Garanties optionnelles

### 1. Protection Juridique - Compagnie ARAG

Cette garantie est vivement conseillée en cas de sinistre.

- Libre choix de l'avocat
- Recours civil : 12.500,00 € par sinistre
- Défense pénale : 12.500,00 € par sinistre

### Tarif (taxes comprises)

Pour le premier véhicule de chaque catégorie **10,00 €**

### 2. Protection des Occupants - Compagnie AIG Europe

Garantie supplémentaire pour le conducteur du véhicule ancêtre et ses occupants.

- Décès : 12.500,00 €
- Invalidité permanente : 25.000,00 €
- Frais médicaux : 2.500,00 €

### Tarif (taxes comprises)

Pour chaque véhicule à assurer **9,00 €**

### 3. Extension d'Assistance - Cie Mondial Assistance

Extension à toute l'Europe de la couverture de base reprise au point A2 ci-avant.

Intervention en cas d'immobilisation du véhicule suite à :

- un défaut mécanique, électrique ou électronique;
- un accident de la route;
- une crevaillon;
- une panne de carburant;
- un acte de vandalisme;
- un vol ou une tentative de vol;
- la perte de clé ou les clés enfermées dans le véhicule.

### Tarif (taxes comprises)

Pour chaque véhicule **20,00 €**